



Transparence

Novembre 2015 • N°21

Entreprises adaptées



Établissement et Service d'Aide par le Travail



Hébergement



Sommaire

- Handicap invisible p.1
- Au fil des mois p.2
- Le point scientifique du Docteur Soldati p.2
- L'APEI de Saint-Amand-Montrond créée par des parents p.3
- Interview : Centre Leclerc à Ploudalmézeau p.4
- Interview : Le carmel d'Angers p.4
- L'APEI de Saint-Amand-Montrond, 37 ans au service de la personne en situation de handicap p.4

« Édito »

Dans le contexte morose de cette fin d'année 2015, « il est temps de rallumer les étoiles », citation de Guillaume Apollinaire. En effet, au fil des jours qui passent, comment éviter ce flot de mauvaises nouvelles que nous distillent les médias de toutes sortes ?

Alors regardons la « Vie » de plus près avec quelques chiffres car parfois notre monde s'améliore.

Premier exemple : l'espérance de vie. Dans les pays pauvres, elle a gagné neuf ans depuis 1990. C'est énorme. La raison ? Les progrès médicaux et les soins apportés aux jeunes enfants. Autre raison d'espérer : la faim dans le monde qui recule de manière spectaculaire. En 1990, 25 % de la population mondiale souffrait de la faim. Ce chiffre est descendu à 12 %. C'est toujours trop, mais moitié moins.

Autre exemple : la scolarisation. Dans les pays pauvres, ils étaient 83 % à avoir accès à l'école primaire en 1999. Ils sont 90 % aujourd'hui.

Pour les personnes en situation de handicap, chaque jour des chercheurs poussent plus loin leurs recherches et découvrent de nouvelles molécules ou innove avec de nouvelles techniques pour gommer un handicap. L'exemple récent d'Adam Fritz, paralysé des deux jambes depuis cinq ans, et qui a réussi à marcher plus de quatre mètres grâce à un électroencéphalogramme captant les signaux électriques de son cerveau, est une source d'espoir pour les milliers de paraplégiques dans le monde.

Les médias dont on redoute parfois les informations nous procurent de temps en temps de bien belles émotions comme la récente participation de la petite Jane 14 ans, non voyante, à l'émission The Voice Kids, qui a ému les téléspectateurs et le jury par la qualité de son interprétation.

À l'APEI de Saint-Amand-Montrond, deux fois par an, par le biais de notre journal Transparence, dont c'est le 21^{ème} numéro, nous essayons de transmettre à chaque lecteur les « bonnes nouvelles » en provenance de nos établissements, les projets de l'association ou simplement de partager avec le plus grand nombre quelques portraits, quelques sourires pris ça et là au cours de l'année.



Handicap invisible

Quand on dit « handicap », on pense à une personne qui se déplace en fauteuil roulant ou à un « aveugle » qui circule avec une canne blanche. Parfois cependant, le handicap, bien que tout à fait réel et présent, est difficilement perceptible par autrui, on le qualifie alors d'invisible.



© handicap-invisible.org

Le handicap invisible est un trouble qui ne se voit pas au premier abord. Dans un premier temps, la personne a une apparence « normale », mais ce handicap qui impacte pourtant sa vie rend difficile l'accomplissement des rôles attendus par la personne et par la société. La situation de handicap est la discordance entre les performances de l'individu et les attentes de la personne et de son environnement.

Ce sont des situations de handicap très différentes qui correspondent à des altérations, soit :

Sensorielles : Le handicap sensoriel résulte de l'atteinte d'un ou plusieurs sens. Il se caractérise majoritairement par des incapacités issues d'une déficience auditive, qui se traduit par une perte partielle ou totale de l'audition, avec plusieurs niveaux de surdité ou déficience visuelle qui désigne les troubles de la vue. Il existe plusieurs degrés d'atteinte allant de la difficulté à distinguer des objets jusqu'à la cécité totale (être aveugle).

Psychiques : qui sont définies comme visant à rendre compte les difficultés manifestes vécues par certaines personnes sans que pour autant une maladie mentale soit identifiable. On retrouve les troubles de la pensée, la schizophrénie, les troubles névrotiques graves, l'autisme et les syndromes autistiques, les syndromes frontaux qui sont la conséquence de traumatismes crâniens ou de lésions cérébrales.

Cognitives : qui rassemblent toutes les capacités psychiques qui font appel à l'esprit de chaque être humain. On retrouve la mémoire, le langage, le raisonnement et bien d'autres encore telles que la dyslexie, la dyspraxie, la praxie, l'amnésie.

Il existe d'autres handicaps invisibles, où les troubles sont liés à certaines maladies invalidantes. On retrouve la sclérose en plaques et le sida qui sont des maladies auto-immunes, l'épilepsie qui est une maladie neurologique chronique, la maladie de Crohn, maladie inflammatoire du système digestif, ainsi que la maladie d'Alzheimer, maladie dégénérative qui engendre un déclin des facultés cognitives et de la mémoire, et bien d'autres encore...

La tentation d'établir une typologie des différentes déficiences est forcément réductrice mais elle permet de donner un éclairage sur leurs diversités. Ainsi, les handicaps invisibles se manifestent de plusieurs manières : la fatigabilité, la douleur, les troubles de la mémoire, les difficultés d'audition, les troubles psychiques et troubles de l'apprentissage scolaire.

De fait, le caractère invalidant n'est toujours pas reconnu, par conséquent il est mal pris en charge. Pourtant, 80 % des handicaps déclarés sont invisibles pour 2 % de personnes en fauteuil roulant. On dénombre, en France, 5,2 millions de personnes confrontées à une

déficience auditive, 2,4 millions en déficience motrice, 1,7 million en déficience visuelle et 0,7 million en déficience cognitive !

Ces déficiences entraînent de nombreuses incapacités dans la vie quotidienne ainsi que dans les relations sociales et sont un obstacle à l'obtention d'un emploi en milieu ordinaire. Cependant 90 % des travailleurs handicapés n'ont pas besoin d'aménagement de poste.

Lorsqu'une personne est atteinte de troubles cognitifs ou psychiques, elle est généralement orientée vers un ESAT (Établissement Spécialisé d'Aide au Travail). Ces personnes bénéficient en fonction de leurs besoins, d'un suivi médico-social et éducatif.

L'APEI de Saint-Amand-Montrond, avec ses deux Entreprises Adaptées, L'Artisanerie et Le Verdier, réunit les conditions adaptées aux possibilités de travail de personnes à déficience réduite avec des possibilités d'évolution et de mobilité vers l'entreprise ordinaire.

Au sein de nos Entreprises Adaptées, nous accueillons des

personnes souffrant de déficience mentale qui travaillent sur des postes adaptés. Au cours des visites et portes ouvertes des ateliers, à plusieurs reprises, nous avons été confrontés à l'interrogation de personnes, ne voyant pas au premier abord de symptômes liés au handicap, mais après observations et ou discussions, ont pu constater la présence de déficiences.

Ainsi, le handicap n'est pas toujours ce qui est le plus difficile à vivre, ce sont le regard et l'incompréhension des autres qui peuvent souligner la différence.

Il s'agit surtout de comprendre qu'il ne faut jamais se fier aux apparences...



Au fil des mois

Mai 2015

Parution du livre des Aventures de Douma écrit par les usagers de la section occupationnelle adaptée de l'ESAT.



Les résidents des foyers Bernard-Fagot accueillent les spectateurs pour SAM danse.

Découverte de l'apiscopie de l'ESAT par les élèves d'une classe de CE2 de l'école Marceau à Saint-Amand-Montrond.

Juin 2015

Assemblée générale de l'APEI de Saint-Amand-Montrond.



Participation aux Futurs de l'écrit de la troupe des comédiens amateurs des foyers Bernard-Fagot.



Juillet 2015

Traditionnelle journée champêtre pour les usagers et l'ensemble du personnel de l'ESAT Vernet Industriel.



Septembre 2015

Départ en retraite de Rémi Egrot à l'Artisanerie.

Médaille de Vermeil (30 ans) pour Étienne Cornette à l'Artisanerie.

Médaille de Vermeil pour Paule Roussel à l'Artisanerie.



Le point scientifique du Docteur Soldati

L'accompagnement en fin de vie

Après le décès de Vincent Humbert en 2003, un vaste et long débat sur la question de la fin de vie et de l'euthanasie avait débouché sur la loi Léonetti adoptée en mai 2005. Bien qu'amendée, cette loi est encore au centre des discussions. Mais qu'est-ce que la fin de vie ? Quand peut-on dire qu'un malade est en fin de vie ?

Logiquement, on ne peut le dire qu'à posteriori c'est-à-dire une fois qu'il est décédé.

S'agit-il d'un stade de la vieillesse en rapport avec l'espérance de vie ? Doit-on l'appréhender comme un moment de l'agonie permettant ainsi aux représentants religieux d'intervenir ?

Les réanimateurs ont apporté leur contribution en appréciant cliniquement ce que l'on appelle le moment de la mort avec un concept de coma dépassé qui sera remplacé par la mort encéphalique (avec électro-encéphalogramme plat).

La notion de fin de vie va déboucher sur l'arrêt de pratiques médicales intensives et

inutiles pour permettre aux patients de vivre dignement l'ultime étape de vie.

Apparaît alors le concept de soins palliatifs. Il s'agit de soins spécialement destinés à assister les personnes en fin de vie en les soulageant sur le plan physique, psychologique et moral afin qu'elles vivent dignement leurs derniers instants, si possible avec le maximum d'autonomie. L'accompagnement s'étend aux proches et à l'entourage du patient afin de les préparer au deuil.

Cela n'a rien à voir avec l'euthanasie, action de donner délibérément la mort à un malade, à sa demande, afin de soulager des souffrances jugées insupportables.

La loi Léonetti ne définit pas la fin de vie mais parle de phase avancée ou terminale d'une affection grave ou terminale. Elle évoque l'acharnement thérapeutique signifiant que certains actes ne doivent pas être poursuivis par une obstination déraisonnable, s'ils sont inutiles, disproportionnés, n'ayant d'autre effet que le seul maintien artificiel de la vie.

Elle permet la limitation de soins qui consiste à suspendre ou ne pas mettre en œuvre un traitement qui maintenait le malade en vie. Ainsi, la mort ne survient pas du fait de l'arrêt du traitement mais du fait de l'évolution naturelle de la maladie. C'est ainsi que la nutrition artificielle a été considérée comme un traitement et peut donc être interrompue.

Qui prend la décision ?

Soit le patient est conscient, juridiquement compétent et il peut s'autodéterminer, refuser tout traitement qui n'aurait comme seul effet que de prolonger une existence douloureuse. Soit le patient est dans l'incapacité de s'exprimer et la décision relève d'une procédure collégiale. Est interrogée entre autre la personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou un médecin traitant.

Il est important pour tout à chacun :

- soit de donner des directives anticipées rédigées par toute personne majeure « pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer

sa volonté ». Ces directives indiquent les souhaits de la personne sur la fin de vie et sont révoquables à tout moment à condition qu'elles aient été écrites moins de trois ans avant l'état d'inconscience. Le médecin traitant en tient compte pour forger sa décision.

- soit de nommer une personne de confiance par écrit et révoquable à tout moment et proposée d'ailleurs lors de chaque hospitalisation. Elle donnera son avis si le patient est hors d'état d'exprimer sa volonté ou de recevoir l'information nécessaire.

EN CONCLUSION :

La démarche de soins palliatifs se situe du côté de l'humain, sans renoncer au progrès de la science ; ce sont des soins qui nécessitent une compétence faisant appel à des professionnels mais chaque citoyen doit pouvoir réfléchir à cette étape de la vie et informer de ses directives ou faire appel à un être de confiance.

L'APEI de Saint-Amand-Montrond créée par des parents

L'Association de Parents d'Enfants Inadaptés de Saint-Amand-Montrond a été créée le 25 avril 1978 par un groupe de parents du département du Cher, notamment sous l'impulsion de René Mogeot et Pierre Gourier. Elle est gérée par un conseil d'administration composé de douze parents, d'amis d'enfants inadaptés ou handicapés qui président aux destinées de l'association. **Transparence** donne la parole à deux parents dont les enfants travaillent dans un établissement de l'association.

Transparence :

Jean-Pierre Havard, comment avez-vous connu l'APEI de Saint-Amand-Montrond ?

Jean-Pierre Havard : Nous habitons à Bourges. Pendant son enfance, notre fils Denis né en 1973, a suivi une scolarité plus ou moins adaptée, puis il a été pris en charge par un IME à Saint-Florent. Il a fallu trouver une structure pour sa majorité. Nous nous sommes alors adressés à la COTOREP (maintenant MDPH) qui nous a indiqué plusieurs adresses. Hélas, il n'y avait aucune place de libre pour lui. Des amis qui étaient au courant de nos soucis afin de trouver un établissement pour Denis nous ont parlé de l'APEI de Saint-Amand-Montrond qu'ils connaissaient. Avec mon épouse, nous avons rencontré le président Bernard Fagot et le docteur Patrick Soldati. Denis a fait un stage d'un mois à l'ESAT et il a été hébergé en foyer. Denis qui est parfaitement conscient de sa situation souffre énormément vis-à-vis de ses deux autres frères qui sont brillants. Et là, lui qui n'était jamais heureux, s'est senti très vite mis en confiance. Nous avons été très soulagés quand il a intégré définitivement l'ESAT.

Transparence : Dans quels établissements votre enfant a-t-il été accueilli à l'APEI de Saint-Amand-Montrond ?

Jean-Pierre Havard : Sur le plan du travail, il a rejoint les cuisines de l'ESAT. Ce poste lui plaisait beaucoup car la cuisine et la menuiserie sont ses deux passions. Hélas, il n'a pas pu poursuivre ce travail car il souffrait trop du dos. Il est allé ensuite au cartonnage où il n'est pas resté longtemps car il était trop impressionné par la taille et le bruit des machines. De ce fait, il a rejoint la sous-traitance où il réalise actuellement des montages électriques pour un donneur d'ordre. L'ambiance le satisfait et il s'entend très bien avec sa monitrice Evelyne. Sur le plan de l'hébergement, il a commencé en 1997 par le foyer traditionnel. Puis il a été pendant quelques semaines en foyer éclaté. Il a ensuite intégré le foyer de Saulzais-le-Potier où il a résidé dans une petite maison indépendante. Solitaire et taciturne, Denis s'y est bien plu car il aime la campagne. En se socialisant de plus en plus, il est revenu en foyer éclaté où il loue un appartement que nous avons choisi avec ma femme dans un immeuble situé dans le quartier historique de Saint-Amand-Montrond. Il compose ses menus, fait sa cuisine, notamment sa soupe et ses tomates farcies, son ménage et ses courses. Il est autonome.



Denis et son papa

Transparence : Depuis qu'il est dans cet établissement, comment percevez-vous son évolution ?

Jean-Pierre Havard : J'ai été surpris de l'attention portée par le personnel, sa sollicitude, l'humanité de l'équipe pour le mettre en confiance, le suivi pour développer ses potentialités. Il a été faire des stages de ski et a participé aux jeux intitulés « 2005, special olympics world winter games » à Nagano où il a gagné plusieurs médailles qu'il a été fier de montrer à toute sa famille, notamment à ses nièces qu'il affectionne.

Transparence : Êtes-vous satisfait des services proposés par l'association ?

Jean-Pierre Havard : Oui. D'ailleurs, je suis rentré au conseil d'administration de l'association à la demande de Bernard Fagot. Au début de la maladie de celui-ci, le conseil m'a élu vice-président. Il y a quatorze ans, à son décès, je lui ai succédé à la présidence. J'administre l'association mais n'interviens pas directement dans les décisions prises par les professionnels concernant mon fils. Dans cette association qui offre de belles prestations, nous voulons maintenir l'esprit de solidarité que j'ai découvert ici, solidarité entre les personnes en situation de handicap et tous les professionnels y compris les salariés du service commercial.

Transparence : Que souhaitez-vous pour l'avenir de votre enfant ?

Jean-Pierre Havard : Que rien ne change sur le plan personnel pour Denis. J'apprécie les contacts avec tous ceux qui sont proches de mon fils. Restera t'il en foyer éclaté ou prendra t'il une plus grande autonomie ? Aujourd'hui, personne ne le sait. Il continuera sans doute à être gourmet, maniaque et à écouter de la musique classique et notamment du piano qu'il adore.

Transparence : Nadine Lauroy, vous gardez un souvenir douloureux de la naissance de votre fille !

Nadine Lauroy : Elle est née à Guéret le 30 novembre 1984. C'est un bébé qui a fait des convulsions dès le troisième jour après sa naissance et elle a été transférée au CHU de Limoges. Pendant un mois, je n'ai pas pu l'observer ce qui est très dur pour une maman. Quand j'ai eu l'autorisation de la voir, je n'ai pas reconnu Caroline car elle était très médicalisée. Elle est rentrée ensuite à la maison.

Transparence : Quelle a été sa scolarité ?

Nadine Lauroy : Elle a été en maternelle à Guéret jusqu'à l'âge de six ans. C'est une petite fille qu'on a laissé dans un coin car elle ne voulait pas participer aux activités. Lors de notre venue à Orval, elle est rentrée dans une CLIS (Classe pour l'Inclusion Scolaire) à Saint-Amand-Montrond avec Madame Lamialle. Cette remarquable institutrice lui a appris à lire. Ensuite, Caroline est rentrée dans une école adaptée de Saint-Amand-Montrond. Le directeur de cet établissement a initié Caroline à l'ordinateur. De 1998 à 2004, elle a vécu à l'internat de l'IME de Moulins.

Transparence : C'est à ce moment là qu'elle rentre à l'APEI de Saint-Amand-Montrond.

Nadine Lauroy : En effet. Elle intègre en mars 2004 l'ESAT géré par l'APEI de Saint-Amand-Montrond. Elle a travaillé au cartonnage puis en cuisine et au repassage. Elle a été détachée dans des entreprises partenaires : la Smurfit Kappa, société de cartonnage, et l'imprimerie Clerc ce qui a lui a beaucoup plu car Caroline aime bien découvrir de nouveaux horizons.



Caroline et ses parents

Transparence : Où vit actuellement Caroline ?

Nadine Lauroy : Autonome, elle habite dans une petite maison à Orval qu'elle loue et qui est située juste derrière mon domicile. Elle aime bien manger avec nous. Maintenant, elle conduit sa voiture et fait ses courses toute seule.

Transparence : Comment va à ce jour Caroline ?

Nadine Lauroy : Je sens en Caroline un très gros changement. Elle est coquette et choisit toute seule ses vêtements avec goût. Elle, qui était effacée à certains moments, a repris confiance en elle. Elle aime se promener avec ses copines et aussi se déplacer avec moi sur Bourges et Montluçon pour faire les boutiques. Quand sa petite nièce vient, elle l'emmène en voiture et lui achète des poupées. Elle va aussi à la brocante qui est sa passion. Elle aimerait aller en discothèque pour danser mais malheureusement il n'y en a pas ici. Elle regarde la télévision et se sert de sa tablette et de son portable. Certains vendredis, elle participe à l'atelier de pratiques artistiques.

Transparence : Un dernier mot à délivrer à nos lecteurs ?

Nadine Lauroy : Se sentant moins handicapée que d'autres collègues, elle souhaiterait rentrer en priorité à l'Artisanerie car le travail y est varié. Elle va prochainement effectuer un stage d'évaluation d'un mois à l'Artisanerie et d'un mois au Verdier. Elle désire passer d'un statut de personne accueillie à un statut de salariée. Tout ce que je souhaite, c'est qu'elle soit heureuse tant dans son travail que dans sa vie personnelle. Caroline, qui est la prunelle de mes yeux, le mérite car elle est gentille et qu'elle s'est bien battue malgré les aléas de la vie.

EXTRAITS CHOISIS

« En se socialisant de plus en plus, il est revenu en foyer éclaté où il loue un appartement que nous avons choisi avec ma femme dans un immeuble situé dans le quartier historique de Saint-Amand-Montrond ».

« J'ai été surpris de l'attention portée par le personnel, sa sollicitude, l'humanité de l'équipe pour le mettre en confiance, le suivi pour développer ses potentialités ».

« Je sens en Caroline un très gros changement. Elle est coquette et choisit toute seule ses vêtements avec goût ».

« Elle désire passer d'un statut de personne accueillie à un statut de salariée. Tout ce que je souhaite, c'est qu'elle soit heureuse tant dans son travail que dans sa vie personnelle ».



Caroline et Denis à leur poste de travail

Interview : E.Leclerc à Ploudalmézeau

Transparence : André Guillou, pouvez-vous nous présenter votre établissement ainsi que votre fonction ?

André Guillou : Ce centre Leclerc, situé à Ploudalmézeau dans le Finistère, a été créé en 1985. C'était à l'époque un petit hangar avec vingt personnes. J'étais comptable et tout était fait à la main car il n'y avait pas d'ordinateur. Je suis heureux d'en être aujourd'hui le responsable administratif et financier. Nous avons aménagé dans nos locaux actuels en 2001. Nous sommes cent cinquante personnes dans l'année et deux cent vingt pendant l'été.

Transparence : Comment avez-vous connu l'APEI ?

André Guillou : Dans un premier temps, c'est le fondateur Monsieur Gestin qui avait reçu votre délégué, Loïc Jézequel. On me l'a présenté en 1997, et depuis je le reçois régulièrement deux fois par an.

Transparence : Comment choisissez-vous les produits que vous nous commandez ?

André Guillou : Ayant tous les produits en magasin, mon choix se dirige plutôt vers les produits de papeterie du Verdier pour les besoins du personnel, mais également vers l'Artisanerie notamment pour l'entretien des écrans d'ordinateurs (antistatiques, chiffons, souffleurs...) ce qui évite de se servir dans le magasin et permettant ainsi une diminution de la démarque inconnue (se servir sans autorisation).

Transparence : Que pouvez-vous nous dire sur la qualité des produits ?

André Guillou : Je suis très satisfait. Je tiens à préciser que moi-même et d'autres personnes préfèrent vos produits à ceux que nous avons en rayon. J'ai apprécié votre capacité à vous adapter en répondant à mon attente concernant une demande spéciale sur un article que vous n'aviez pas à savoir des boîtes à archives en dos de 20 centimètres. Vous avez su trouver rapidement une solution. Ma fidélisation vient en partie du fait de la bonne qualité de vos produits.

Transparence : Etes-vous sollicité par nos concurrents directs ?

André Guillou : Oui ! Notamment par des appels issus de plateformes téléphoniques, mais ils sont filtrés... Je ne suis pas intéressé car je privilégie le contact direct qui entretient la confiance. Dans le cas où une autre personne se présenterait, je ne commanderais pas auprès d'elle car je n'aime pas changer d'interlocuteur et de plus, j'ai une bonne relation avec Loïc Jézequel. Je considère que la fidélité est très importante.

Transparence : Respectez-vous la loi concernant l'obligation d'emploi des 6 % de personnes en situation de handicap dans votre effectif ?

André Guillou : Hélas, non pas complètement. J'y contribue, en partie, en achetant à vos entreprises adaptées. En ce moment, j'emploie quatre travailleurs handicapés. Je suis à la recherche de personnes en situation de handicap pour pourvoir des emplois de bureau qui viendront pallier le manque d'obligation



Loïc Jézequel et André Guillou

d'emploi ou éventuellement j'augmenterai le volume des achats faits à l'Artisanerie et au Verdier.

Transparence : Lors de son passage, Loïc Jézequel vous remet notre journal « Transparence » ainsi qu'une plaquette nouvellement éditée. Que pensez-vous de ces documents ?

André Guillou : Je les consulte. Le fait de nous rendre compte de tout ce que vous réalisez est un plus et motive notre engagement auprès de votre association. Je les mets à la disposition des salariés, ce qui est normal du fait de notre partenariat. Nous transmettons aussi ces documents au comité d'entreprise qui en informe le personnel via un PV affiché en salle de pause.

Interview : Le carmel d'Angers

Transparence : Sœur Charlotte-Marie, pouvez-vous nous présenter le monastère ainsi que votre fonction ?

Sœur Charlotte-Marie : Nous sommes au carmel d'Angers. Ce monastère appartient à l'ordre du Carmel, fondé au XIII^{ème} siècle en terre sainte. Nous avons une vie contemplative, c'est-à-dire une vie de prière pour l'Église et le monde. Nous ne sortons pas de notre monastère pour enseigner ou soigner. Nous

sommes une petite communauté de quinze sœurs. Pour ma part, je suis économiste et également chargée de la fabrication des hosties. Nous en fabriquons environ quatre millions par an, ce qui permet au monastère de fonctionner et de gagner notre vie.

Transparence : Comment avez-vous connu l'Artisanerie et le Verdier ?

Sœur Charlotte-Marie : Je reste dans une grande tradition, car notre partenariat date de 1985, suite à une visite d'un de vos délégués. Depuis vingt ans, nous avons pérennisé des liens et privilégié le contact avec votre déléguée Nathalie Desneux.

Transparence : Pour quelles raisons travaillez-vous avec nous ?

Sœur Charlotte-Marie : Pour des raisons éthiques et de foi chrétienne, au niveau humain, c'est important pour nous d'aider les personnes fragilisées. Nous sommes sensibilisées par le monde du handicap, d'ailleurs nous sommes abonnées au magazine

« Ombre et Lumière » qui est une revue chrétienne pour les personnes malades et handicapées et leurs familles et amis.

Transparence : Quels sont les articles sur lesquels se porte votre choix ?

Sœur Charlotte-Marie : Malgré les tarifs plus élevés, nous avons choisi de vous faire travailler régulièrement sur le savon de Marseille, les serpillières et balais pour l'Artisanerie car ils représentent pour vous un temps de travail important. Pour le Verdier, nous vous réservons notre consommation d'enveloppes, de ramettes et de surligneurs. Cette décision vient aussi de la réputation de qualité de vos fabrications !

Transparence : Que pensez-vous de la communication faite par la parution de notre journal Transparence ?

Sœur Charlotte-Marie : C'est un bon support, clair et vivant qui nous permet d'être informées sur l'évolution de votre association et de vos

projets ainsi que des activités proposées aux personnes en situation de handicap. On se sent concernées et impliquées.

Transparence : Appréciez-vous la relation physique avec notre déléguée ?

Sœur Charlotte-Marie : Oui, c'est très agréable et c'est autre chose que le téléphone. Depuis vingt ans, notre relation avec Nathalie va au-delà d'une rencontre commerciale. Nous avons tissé des liens. On se connaît bien. La rencontre est irremplaçable surtout pour soutenir ensemble les personnes les plus fragiles.

Transparence : Seriez-vous vous prête à recommander notre association à d'autres communautés ?

Sœur Charlotte-Marie : Oui car tout se passe bien, et parce que nos communautés partageant vos valeurs ne peuvent que faciliter votre développement.



Sœur Charlotte-Marie et Nathalie Desneux

Quelques partenaires :



L'APEI de Saint-Amand-Montrond

plus de 30 ans au service de la personne en situation de handicap

De 1978 à ce jour

L'APEI de Saint-Amand-Montrond, forte de ses convictions, armée du bien-fondé de sa démarche, a su imaginer, convaincre et fédérer autour de ses objectifs sociaux afin d'apporter aux personnes en situation de handicap de la dignité.

Les textes liés à l'emploi des personnes reconnues handicapées ont pu voir le jour grâce à la pression indispensable des associations de parents d'enfants inadaptés.

L'APEI de Saint-Amand-Montrond, comme peu d'autres, peut se féliciter de ses choix et d'être parvenue aujourd'hui à démontrer de son savoir faire et de sa capacité à gérer trois établissements de travail et cinq foyers.

Les foyers Bernard Fagot avec 104 places se composent de 3 foyers d'hébergement réservés aux travailleurs handicapés de l'ESAT (foyer traditionnel, foyer logement, foyer éclaté) et de 2 foyers de vie dont l'un accueille 5 personnes retraitées et de 3 places d'accueil temporaire d'urgence.

Les Entreprises Adaptées fabriquent, transforment et conditionnent des produits de qualité, distribués par son propre réseau commercial intégré à l'association. L'Artisanerie créée en 1980 (84 salariés handicapés) est spécialisée sur une gamme de produits de nettoyage, d'hygiène et d'entretien alors que Le Verdier inauguré en 1996 (44 salariés handicapés) a opté pour une famille de produits de petites fournitures de bureau, de papeterie et de parapharmacie.

L'ESAT Vernet Industriel regroupe 7 ateliers distincts pour 114 personnes prises en charge qui ont pour activité professionnelle :

la sous-traitance industrielle, l'entretien d'espaces verts, la blanchisserie industrielle, la restauration, la fabrication de cartons d'emballage dédiés en partie aux expéditions des 2 E.A., l'entretien et l'hygiène des locaux et les produits du terroir.

1978	2015
30 travailleurs handicapés	260 travailleurs handicapés
14 résidents	104 résidents
3 établissements gérés	8 établissements gérés

Et pour demain

L'APEI de Saint-Amand-Montrond après la création de structures de travail (choix historique) et d'établissements d'hébergement adaptés à une population fragile (2008 et 2010), voit plus loin. La pyramide des âges de nos structures de travail, les avancées médicales et un accompagnement de proximité conduisent naturellement le conseil d'administration à envisager un accueil spécifique aux personnes vieillissantes. Déjà propriétaire d'un terrain, l'APEI est maître d'œuvre d'un bâtiment (voir photo ci-dessous). En attente d'un schéma départemental favorable, ce projet monopolise toutes nos attentions et fédère nos actions présentes.



Journal semestriel de l'APEI de Saint-Amand-Montrond créé en octobre 2005

Président de l'association et du comité de rédaction : Jean-Pierre Havard

Directeurs de la publication : Christian Denis, Patrick Soldati

Comité de rédaction : Michel Dangles, Claudie Loda †, Hélène Mercier, Laetitia Difraya

Conception artistique : Actif Edition - 02 47 67 55 95

Ce numéro a été tiré à 70 200 exemplaires sur papier recyclé.

21, rue Emile-Zola
18200 Saint-Amand-Montrond

www.apei.asso.fr



Coordonnées commerciales

Direction commerciale Vanves

7, allée du Progrès - 92173 Vanves Cedex
Tél. : 01 45 29 30 00 - Fax : 01 46 48 61 86
Mail : dirco.nord@apei.asso.fr

Direction commerciale Béziers

7, avenue Pierre Verdier - 34535 Béziers Cedex
Tél. : 04 67 76 02 64 - Fax : 04 67 62 60 47
Mail : dirco.sud@apei.asso.fr